

BINO HOLDING
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital social : 6 780 €
Siège social : ZI Champigny
97224 Ducos
482 294 840 RCS FORT DE France (2005 B 522)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

Relatif à la nomination de commissaires aux comptes

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté qu'à la clôture de l'exercice 2023, la Société dépassait avec l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, deux des trois seuils fixés par décret, et devait être considérée à ce titre comme une tête de Petit Groupe par application des dispositions de l'article L. 823-2-2, al. 1^{er} et 2 du Code de commerce créé par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 - art. 20 (V).

En conséquence, l'associé unique désigne en qualité de commissaires aux comptes la société CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT, SARL ayant siège ZI Les Mangles – Acajou 97232 Le Lamentin, immatriculée sous le n° 344 096 722 au RCS FORT DE FRANCE dont le représentant permanent est M. Dominique LEVALLOIS pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

SIXIEME DECISION

L'associé unique décide de mandater expressément la société CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT en vue d'une mission complémentaire de contrôle des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer les formalités de publicité relatives aux décisions qui précèdent.

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Aymeric de REYNAL de SAINT MICHEL

Signé par :
 Aymeric de REYNAL de SAINT MICHEL
1670F646CBC149E...